



## Du 08 Juin 2015

Présents : G.BLEINC ; P.AUGUSTIN ; P. CODOL ; N.NAVARRO ; M.HENRY ; J-M FICHBEN ; M.IPLIKDJIAN ; C.CAMINITA ; C.GIORSETTI ; N.RIVIERE ; P.PRESUTTO ; N.URREA ; N.VINCENT ; S.GUIGONNET ; L.CHAMOIN ; M.JOLLY DE MUNSTHAL ; F.LEPRETTE

Absentes : A.BENYAMIN pouvoir à M.HENRY  
M.MINIER-ROUX pouvoir à M.IPLIKDJIAN

### 1] Demande de Subventions 2015 au Conseil départemental

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement de plusieurs rues sur la commune pour un montant HT de 171 200.00€.

L'assemblée approuve le projet et décide de solliciter auprès du Département la subvention la plus large possible.

Adopté à l'unanimité

### 2] Vote des Comptes de Gestion 2014 Budget Général et Budget Eau et Assainissement

#### A / Budget Général

Madame HENRY, 1<sup>ère</sup> Adjointe expose à l'assemblée qu'il faut fixer le barème pour le règlement des séjours du CLSH à compter de juillet 2015. Après avis de la commission, Madame HENRY propose de conserver le barème actuel :

#### TARIFS CLSH POUR UNE SEMAINE

| Quotient familial mensuel | 1 <sup>er</sup> enfant | 2 <sup>ème</sup> enfant | 3 <sup>ème</sup> enfant et plus |
|---------------------------|------------------------|-------------------------|---------------------------------|
| 0 à 500 €                 | 24,50 €                | 20,00 €                 | 18,00 €                         |
| 501 à 650 €               | 33,00 €                | 28,00 €                 | 25,50 €                         |
| 651 à 800 €               | 44,00 €                | 39,00 €                 | 36,50 €                         |
| 801 à 950 €               | 55,00 €                | 50,00 €                 | 47,50 €                         |
| 951 à 1100 €              | 64,00 €                | 59,00 €                 | 56,50 €                         |
| 1101 à 1250 €             | 75,00 €                | 70,00 €                 | 67,50 €                         |
| + 1251 €                  | 86,00 €                | 81,00 €                 | 78,50 €                         |
| Extérieur à la commune    | 130,00 €               | 130,00 €                | 130,00 €                        |

Adopté à l'unanimité

### 3] Tarifs du restaurant scolaire

Sur proposition de la commission municipale des affaires sociales, il a été décidé de fixer les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2015 / 2016 comme suit :

- 3,35 € par repas pour les enfants
- 5,75 € par repas pour les adultes
- 6,70 € par repas pour les repas intergénérationnels

Les tarifs sont bien en deçà du coût de revient conformément au Décret N° 2006-753 du 29 juin 2006.

Adopté à l'unanimité

#### 4] **Tarifs du périscolaire**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il faut fixer le barème pour l'accueil périscolaire à compter de l'année scolaire 2015/2016. Monsieur le Maire propose le barème ci-après :

##### **TARIFS DU MATIN ACCUEIL PERISCOLAIRE 2015/2016 (durée 1 heure)**

| <b>Quotient familial mensuel</b> | <b>1<sup>er</sup> enfant</b> | <b>2<sup>ème</sup> enfant</b> | <b>3<sup>ème</sup> enfant et plus</b> |
|----------------------------------|------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|
| 0 à 500 €                        | 0,70 €                       | 0,64 €                        | 0,58 €                                |
| 501 à 650 €                      | 0,88 €                       | 0,82 €                        | 0,76 €                                |
| 651 à 800 €                      | 1,06 €                       | 1,00 €                        | 0,94 €                                |
| 801 à 950 €                      | 1,24 €                       | 1,18 €                        | 1,12 €                                |
| 951 à 1100 €                     | 1,42 €                       | 1,36 €                        | 1,30 €                                |
| 1101 à 1250 €                    | 1,60 €                       | 1,54 €                        | 1,48 €                                |
| + 1251 €                         | 1,90 €                       | 1,84 €                        | 1,78 €                                |
| Extérieur à la commune           | 2,50 €                       | 2,50 €                        | 2,50 €                                |

##### **TARIFS DU SOIR ACCUEIL PERISCOLAIRE 2015/2016 (durée 1 heure 30)**

| <b>Quotient familial mensuel</b> | <b>1<sup>er</sup> enfant</b> | <b>2<sup>ème</sup> enfant</b> | <b>3<sup>ème</sup> enfant et plus</b> |
|----------------------------------|------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|
| 0 à 500 €                        | 1,00 €                       | 0,92 €                        | 0,82 €                                |
| 501 à 650 €                      | 1,28 €                       | 1,18 €                        | 1,10 €                                |
| 651 à 800 €                      | 1,54 €                       | 1,46 €                        | 1,36 €                                |
| 801 à 950 €                      | 1,82 €                       | 1,72 €                        | 1,64 €                                |
| 951 à 1100 €                     | 2,08 €                       | 2,00 €                        | 1,90 €                                |
| 1101 à 1250 €                    | 2,36 €                       | 2,26 €                        | 2,18 €                                |
| + 1251 €                         | 2,80 €                       | 2,72 €                        | 2,62 €                                |
| Extérieur à la commune           | 3,70 €                       | 3,70 €                        | 3,70 €                                |

Adopté à l'unanimité

#### 5] **Motion de soutien au service public forestier**

Monsieur Augustin, Adjoint à la forêt, expose à l'assemblée que l'avenir de l'ONF paraît menacé. A l'aube de la signature d'un prochain contrat de plan, les menaces qui pèsent sur la forêt et les services rendus aux communes forestières semblent de plus en plus sérieuses. Monsieur Augustin propose de délibérer afin de soutenir le service public forestier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- demande à l'Etat de conforter le Régime forestier dont bénéficient les forêts de collectivités de sorte qu'il continue de répondre aux exigences suivantes :
  - un caractère national permettant la péréquation entre les territoires
  - un contenu en terme de missions qui garantisse la protection de la forêt et le service public aux usagers, à minima, à leurs niveaux actuels.
  
- demande à l'Etat de continuer à confier la mise en œuvre du Régime forestier dans les forêts de collectivités à un acteur unique : l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission de service public et ce conformément aux dispositions du Code Forestier. Pour être en capacité de remplir cette mission, l'Office National des Forêts doit voir ses moyens humains augmenter.
  
- réaffirme son attachement aux missions de service public et d'intérêt général de l'ONF
  
- estime que le financement de la gestion forestière relève du rôle de l'Etat

– apporte son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière de qualité, durable, de proximité, solidaire, assurée par un service public forestier national

Souhaite que ses demandes soient prises en compte par le contrat Etat/ONF/FNCOFOR pour la période 2016-2020, actuellement en cours de négociation.

Adopté à l'unanimité

#### **6] Motion de soutien pour la pratique de la Chasse à la glu**

Monsieur Augustin, Adjoint à la forêt, expose à l'assemblée que le jeudi 19 mars 2015, dans le cadre de la loi sur la biodiversité, l'Assemblée Nationale a voté un amendement visant à interdire la glu dans les cinq départements de la région PACA où cette chasse traditionnelle est pratiquée.

Ce vote a été obtenu par 8 voix contre 5, soit 13 présents (2%) sur les 577 députés que compte l'Assemblée Nationale ! Le texte doit maintenant être présenté au Sénat avant de revenir à l'Assemblée Nationale pour adoption définitive.

Monsieur Augustin explique à l'assemblée les modalités de mise en œuvre de la chasse à la glu.

Monsieur Augustin propose de voter une motion afin de soutenir la défense de cette pratique, partie intégrante du patrimoine culturel et cynégétique de la Provence et respectueuse de la biodiversité.

Adopté à la majorité. 17 voix **Pour**. 1 **Abstention** (S.GUIGONNET). 1 **Contre** (M.JOLLY DE MUNSTHAL)

#### **7] Concours du Receveur municipal – Attribution d'indemnité**

Le Conseil municipal décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame DEVAUX Fabienne

- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €

Adopté à l'unanimité

#### **8] Création d'un contrat avenir**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait, pour étoffer le service technique municipal, de créer un contrat d'avenir de 35 heures par semaine pour une durée de 3 ans.

L'assemblée décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.  
Dit que les crédits sont prévus au BP 2015 au chapitre 012.

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 10 Juin 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 10 Juin 2015

Le Maire